

Article 1 : Organisation

Le GEM TRI ATHLÉ organise 4 trails le 21 novembre 2021, épreuves ouvertes à toutes et à tous, licenciés

ou non, à partir de la catégorie cadets (à partir de 2006) pour la distance 7km , junior (à partir de 2004) pour le 14km et espoirs (à partir de 2002) pour les 28km et 46km

Objectif des organisateurs de faire un évènement qui respecte au mieux la nature et l'environnement, dans le respect des règles sanitaires en vigueur, sans entraver le plaisir de la course!

Article 2 : Droits d'inscriptions

Le nombre de dossards mis à disposition est limité à 800 sur l'ensemble des 4 parcours.

Les tarifs de base sont (-20% par rapport à 2019)

8 euros pour [Découverte 7km](#)

12 euros pour [Vallon de la Galère 14km](#)

20 euros pour [Pic de Bertagne 28km](#)

28 euros pour [l'Intégraal 46km](#)

Vous devez vous inscrire en ligne sur le site de notre partenaire-chronométreur [SPORTIPS](#). Les inscriptions seront closes lorsque le nombre de participants sera atteint. Aucune inscription en dehors de SPORTIPS. Les mineurs devront présenter une autorisation parentale signée.

Article 3 : Inscriptions

L'inscription implique la connaissance et l'acceptation du présent règlement.

Toute inscription est ferme et définitive et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit. Un transfert d'inscription pourra être étudié au cas par cas.

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sans l'accord de l'organisation, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.

La participation à la compétition est conditionnée à la présentation :

- D'une licence Athlétisme délivrée par la FFA en cours de validité à la date de la manifestation;
- la FFA accepte 9 types de licences, sous réserve que celles-ci, sans exception, portent la mention « Non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition » ou l'indication « Course à pied en compétition ». Il s'agit des licences FFA, FCD, FFH, FFSA, FSPN, FSCF, FSGT, UFOLEP, ainsi que celle de la fédération de l'ASPTT. En revanche, les titulaires d'une licence FFTRI, FFCO, FFPM, etc. sont exclus depuis la révision du 1er novembre 2020.
- ou d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an ou de sa copie ([modèle officiel FFA](#))
- Vous aurez noté l'accent mis par la fédération sur la prévention anti dopage. Le délégué fédéral peut venir faire des contrôles sans prévenir les organisateurs. De même le médecin de l'organisation pourra procéder à des contrôles inopinés.

Article 4 : Définition des épreuves

Le départ sera donné AU THÉÂTRE DE VERDURE de GÉMENOS

- DÉPART **8H**: EGT l'Intégraal - 46km 2500 d+
- DÉPART **8H45** : EGT le Vallon de la Galère - 14km 800m d+
- DÉPART **9H15**: EGT Pic de Bertagne - 28km 1600 d+
- DÉPART **9H45** : EGT découverte - 7km

Article 5 : Équipement obligatoire pour la course

Masque à porter dans la zone d'attente et pour le départ, à remettre après le passage de la ligne d'arrivée.

Pour votre sécurité, un contrôle aléatoire pourra être réalisé avant le départ.

Pour tous, le dossard doit être visible de face et équipé de sa puce en vue du pointage.

Article 6 : Assurance

a) Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance responsabilité civile. Ils déclinent toute responsabilité pour tout accident (immédiat ou futur) ou en cas de vol. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

b) L'organisation décline toute responsabilité pour les coureurs sans dossard.

c) Il est rappelé que courir sans dossard à côté d'un concurrent est interdit, sauf dans les zones de ravitaillement.

d) Extrait du règlement FFA 2019: "Le règlement sportif de la FFA, n'autorise pas les aides apportées aux athlètes en compétition, que ce soit par utilisation de certains matériels, ou en ayant recours à un ou des accompagnateurs. En dérogation à l'article F144.2 (b) dudit règlement, l'utilisation d'appareils permettant l'écoute de la musique durant la compétition est tolérée sous la responsabilité exclusive de son utilisateur (l'isolation par rapport au milieu ambiant procuré par ces dispositifs ne permet pas d'identifier certains dangers et est un facteur de risques pour son porteur et pour les tiers). Les podomètres GPS, cardio fréquence mètres ne sont pas considérés comme une aide."

Article 7 : Dossard

Rappel: Arrêt de la vente en ligne vendredi 19 novembre à 20h00

Le retrait des dossards se fera dans le respect des règles FFA, la veille de la course **Samedi 20 novembre**

Le matin au théâtre de verdure de **10h à midi**

puis de 13h à 18h devant notre magasin partenaire **SPORT ADDICT**

506 Av. des Caniers, 13400 Aubagne/Zone ciale des paluds

04.42.70.90.14

S' il reste des dossards:

Moyennant un surcoût de 10 Euros : **vente samedi 20**

(en espèces uniquement)

Dans les cas très exceptionnels d'impossibilité de venir samedi,
avec un surcoût de 10 euros (en espèces uniquement)

il y aura un poste de retrait de dossards 1 heure avant chaque course au **Théâtre de verdure** de Gémenos

Les dossards seront délivrés sur présentation d'une pièce d'identité avec photo et **du pass sanitaire**. Pièces électroniques recommandées.

Obligatoirement positionnés sur le ventre pour permettre la visibilité lors des pointages. Tout coureur non pointé sera disqualifié.

Il est rappelé que le Pass Sanitaire sera exigé pour tous à l'accès au Théâtre de verdure : bénévoles et coureurs (controlés à la remise du dossard) mais aussi les supporters.

Article 8 : Ravitaillements

☒ Uniquement sur les zones indiquées. Ravitaillement personnel autorisés sur ces zones!

Pour les raisons sanitaires, **PRÉVOYEZ VOS RAVITAILLEMENTS SOLIDES**

14km - Galère:

. RAVITO 1 : km 8 - Espigoulier (liquide)

28km - Pic de Bertagne:

. RAVITO1 : Km 8 - Espigoulier (liquide)

. RAVITO 2 : km 10,5 - Pin de Simon (liquide)

. RAVITO 3 : km 13,5 - Pin de Simon (liquide)

. RAVITO 4: km 23 - sortie St Pons (eau)

46km - L'intégraal:

☒ Uniquement sur les zones indiquées.

. RAVITO 1 : **km 8** - Espigoulier (liquide)

. RAVITO 2 : **km 19** - St Jean de Garguier (liquide)

. RAVITO 3 : **km 26**- Espigoulier (liquide)

. RAVITO 4 : **km 28,5** - Pin de Simon (liquide)

. RAVITO 5 : **km 32** - Pin de Simon (Liquide)

. RAVITO 6 : **km 41** - Sortie de St Pons (eau + bonus)

RAVITAILLEMENT à définir à l'arrivée pour tous (liquides chaud et froid, solide sucré et salé, passage unique, sans regroupement)

Rappel: Pas de gobelet jetable sur les ravitaillements! Ni à l'arrivée (prévoir son contenant!)

Article 9 : Barrières Horaires

13h15 Col de l'Espigoulier (km26 / km8)

14h15 Route avant Pin de Simon (km31/km12)

16h15 Route haut de St Pons/Galère (km42/km23)

17h30 Fin des chronos

Pour des raisons de sécurité, un coureur ne pourra pas poursuivre sa course s'il passe au-delà des barrières horaires indiquées ci-dessus. Il devra remettre son dossard au responsable de contrôle. A ce moment-là il est considéré comme hors course mais Classé jusqu'à ce point.

Le concurrent qui abandonne en cours d'épreuve devra signaler son abandon et remettre son dossard à un poste de signaleur, de ravitaillement ou de serre-file. Lui ne sera pas classé.

Article 10 : Modification du parcours

En cas de force majeure avant ou pendant l'épreuve, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve ou de proposer un parcours de repli.

Article 11 : Droit à l'image

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisation pour l'utilisation faite de son image.

Article 12 : Remise des prix

La remise des prix se fera au Théâtre de verdure à l'arrivée des concurrents, dans le respect des règles sanitaires (pas de podium, pas de public, pas d'affichage créant des groupements)

Récompenses pour chacune des 4 courses:

Les trois premiers du scratch (Femme, homme)

Article 13 : Vie privée

Les classements de cette épreuve sont édités et transmis à la FFA.

Si vous souhaitez que vos noms et prénoms ne figurent pas sur les classements, merci de nous le faire savoir avant le départ de votre course. Cette action est définitive et irréversible pour toutes les épreuves au calendrier FFA.

Des photos et vidéos pourront être prises et publiées sur le site et la page Facebook de Energemtrail.

Article 14: Balisage

Des bénévoles seront en poste pour votre sécurité, mais pas pour le balisage.

L'essentiel de la signalisation sera fait par des panneaux facilement repérables aux croisements, avec des flèches indiquant la direction de chaque parcours. Ils seront complétés par des rubans de couleurs correspondant aux couleurs des courses (et des dossards - Noir, Rouge, Bleu, Vert) qui seront récupérés et réutilisés chaque année pour limiter l'impact sur l'environnement.

Article 15: Natura 2000 et Parc Naturel Régional

Nous avons la chance d'évoluer dans un site exceptionnel mais sensible. Aigle de Bonelli, circaète,... nichent dans les collines, ainsi que de nombreuses espèces sensibles. Préservons ce site!

- Aucun déchet laissé en pleine nature (poubelles sur les zones de ravitaillement)
- Pas de bâtons dans les zones signalées et pas de bruit inutile, cris etc... (exigence PNR)

Biensûr ce qui est vrai le jour de la course , l'est également lors de vos pratiques personnelles en pleine nature.